

Date d'affichage : 25/03/2026

COMMISSION JURIDIQUE REUNION DU 25/03/2026

Présents : Mrs J.VARLET – D.HARY – P.LEMAITRE, F.PLAYE – C.FOURNIER

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part aux délibérations, ni aux décisions.

Courrier de COULOGNE ES du 04/03/26 déclarant le forfait de général de son équipe U 17 D 1 A. Amende 50 euros
Courrier de ARQUES ES du 09/03/26 déclarant le forfait général de son équipe U 17 D 2 B. Amende 50 euros.
Courrier de RANG DU FLIERS du 16/03/26 déclarant le forfait général de son équipe U 13 SUD D 4 D. Amende 25 euros.

Courrier de ATTIN US du 09/03/26 déclarant le forfait général de son équipe U13 SUD D 3 B. Amende 25 euros.
Courrier en date du 25/02/26 de BONNINGUES LES ARDRES déclarant le forfait général de son équipe C. Amende 100€ à BONNINGUES LES ARDRES.

Courrier en date du 06/03/2026 de F.C CONTI BOULOGNE déclarant le forfait général de son équipe C. Amende 100€ À BOULOGNE CONTI.

Courrier en date du 13/03/26 de THEROUANNE U.S déclarant le forfait général de son équipe Seniors à 8. Amende 100€ à THEROUANNE.

Courrier du SC COQUELLES en date du 21/03/26 déclarant le forfait général de son équipe U16D1A : amende 50€

Plateau U6 du 07/02/2026 à Pays de St Omer :

Non-envoi de la feuille de présence par le club de Helfaut ES avant le 27/02/2026 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20€ à Helfaut ES.

Plateau U6 du 07/02/2026 à Etaples :

Non-envoi de la feuille de présence par le club de Le Touquet AC avant le 27/02/2026 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20€ à de Le Touquet AC.

Plateau U6/U7 du 07/02/2026 à Pont de Briques :

Non-envoi de la feuille de présence par le club de St Léonard avant le 27/02/2026 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20€ à de St Léonard.

Plateau U6/U7 du 07/02/2026 à Arques :

Non-envoi de la feuille de présence par le club d'Eperlecques CA avant le 27/02/2026 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20€ à d'Eperlecques CA.

Plateau U6/U7 du 07/02/2026 à Neufchâtel :

Non-envoi de la feuille de présence par le club de St Léonard avant le 27/02/2026 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20€ à de St Léonard.

Plateau U6/U7 du 07/02/2026 à Rang du Fliers :

Non-envoi de la feuille de présence par le club de Conchil le Temple avant le 27/02/2026 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20€ à de Conchil le Temple.

Plateau U8/U9 du 07/02/2026 à Lumbres :

Non-envoi de la feuille de plateau par le club de Lumbres O. avant le 27/02/2026 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20€ à de Lumbres O.

Plateau U8/U9 du 07/02/2026 à Group. Littoral Football :

Non-envoi de la feuille de présence par le club de Groupement des Carrières avant le 27/02/2026 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20€ à de Groupement des Carrières.

Plateau U8/U9 du 07/02/2026 à Group. Opale Foot :

Non-envoi de la feuille de présence par le club de Brêmes les Ardres RC avant le 27/02/2026 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20€ à de Brêmes les Ardres RC.

Plateau U8/U9 du 07/02/2026 à Berck AS :

Non-envoi de la feuille de présence par le club de Le Touquet avant le 27/02/2026 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20€ à de Le Touquet.

Plateau U8/U9 du 07/02/2026 à Attin :

Non-envoi de la feuille de présence par le club de Conchil le Temple AS avant le 27/02/2026 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20€ à de Conchil le Temple AS.

Plateau U8/U9 du 07/02/2026 à Le Touquet :

Non-envoi de la feuille de présence par le club de Calais Beau Marais avant le 27/02/2026 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20€ à de Calais Beau Marais.

Journée du 10/02/26 :

CHALLENGE FUTSAL LOISIRS A – 55076727 LONGUENESSE FUTSAL B – GUINES CORNAILLES FUTSAL B. 2ème forfait de GUINES CORNAILLES FUTSAL B. Homologué : LONGUENESSE FUTSAL B 5 – GUINES CORNAILLES FUTSAL B 0 par forfait. Amende minorée (mail du club) 25€ à GUINES CORNAILLES FUTSAL.

Journées du 28/02-01/03/26 :

SD1C – 53773868 ETAPLES HAUTE VILLE A – LE PORTEL STADE B. Participation sur la FMI d'un licencié de LE PORTEL STADE B suspendu. De ce fait, ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 30/03/2026. Homologué : ETAPLES HAUTE VILLE A 3 – LE PORTEL STADE B 0 par pénalité. Amende 100€ à LE PORTEL.

SD2A – 53774183 MARCK EN CALAISIS C – PAYS DE ST OMER C. Participation sur la FMI d'un licencié de MARCK EN CALAISIS C suspendu. De ce fait, ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 30/03/2026. Homologué : MARCK EN CALAISIS C 0 – PAYS DE ST OMER C 3 par pénalité. Amende 100€ à MARCK EN CALAISIS.

SD2A – 53978617 CALAIS RACING CLUB C – LONGUENESSE JS C. 1er forfait de LONGUENESSE JS C. Homologué : CALAIS RACING CLUB C 3 – LONGUENESSE JS C 0 par forfait. Amende minorée (mail du club) 15€ à LONGUENESSE JS C. Match retour le 29/03/2026 à CALAIS RACING CLUB.

SD3D – 57776311 ST MARTIN TATINGHEM B – MAMETZ ES A. Participation sur la FMI d'un licencié de ST MARTIN TATINGHEM B suspendu. De ce fait, ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 30/03/2026. Homologué : ST MARTIN TATINGHEM B 0 – MAMETZ ES A 3 par pénalité. Amende 100€ À ST MARTIN TATINGHEM.

SD4B – 53776908 PAYS DE ST OMER US D – RENESCURE JS A. Inscription sur la FMI d'un licencié de PAYS DE ST OMER US D suspendu. De ce fait, ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 30/03/2026. Homologué : PAYS DE ST OMER US D 0 – RENESCURE JS A 3 par pénalité. Amende 100€ À PAYS DE ST OMER US.

SD5A – 53787093 CALAIS PASCAL AFC A – WISSANT FC A. Participation sur la FMI d'un licencié de CALAIS PASCAL AFC A suspendu. De ce fait, ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 30/03/2026. Homologué : CALAIS PASCAL AFC A 0 – WISSANT FC A 3 par pénalité. Amende 100€ À CALAIS PASCAL AFC.

SD5C – 53915463 HALLINES AS A – LONGUENESSE JS D. 1er forfait de LONGUENESSE JS D. Homologué :

HALLINES AS 3 – LONGUENESSE JS D 0 par forfait. Amende minorée (mail du club) 15€ à LONGUENESSE JS. Match Retour le 29/03/2026 à HALLINES.

SD6A – 53787920 MARCK EN CALAISIS AS D – CALAIS PASCAL AFC B. Participation sur la FMI d'un licencié de CALAIS PASCAL AFC B suspendu. De ce fait, ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 30/03/2026. Homologué : MARCK EN CALAISIS AS D 6 – CALAIS PASCAL AFC B 0 par Pénalité. Amende 100€ à CALAIS PASCAL AFC.

SD6E – 53915298 ELINGHEN FERQUES US B – LE PORTEL AS A. 1er forfait de ELINGHEN FERQUES US B. Homologué : ELINGHEN FERQUES US B 0 – LE PORTEL AS A 3 par forfait. Amende minorée (mail du club) 12€ à ELINGHEN FERQUES US.

SD7A – 53788766 BONNINGUES CALAIS FC B – CALAIS BALZAC A. C. Réserves de CALAIS BALZAC A. C. sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de BONNINGUES CALAIS FC B, pour le motif suivant : des joueurs du club de BONNINGUES CALAIS FC B sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain, non confirmées, ni appuyées, non recevables. Homologué : BONNINGUES CALAIS FC B 5 – CALAIS BALZAC A. C 1. Amende 30€ à CALAIS BALZAC A.

SD7B – 53788989 Homologué : ARDRES RC B 6 – BALINGHEM AS B 2.

SD7D – 53790150 SENLECQUES FC B – BOULOGNE S/MER CONTI C. 1er forfait de BOULOGNE S/MER CONTI C. Homologué : SENLECQUES FC B 3 – BOULOGNE S/MER CONTI C 0 par forfait. Amende 22€ à BOULOGNE S/MER CONTI.

SD7E – 53789523 ST OMER ESSOR D – ST MARTIN TATINGHEM E. 1er forfait de ST MARTIN TATINGHEM E. Homologué : ST OMER ESSOR D 3 – ST MARTIN TATINGHEM E 0 par forfait. Amende minorée (mail du club) de 12€ à ST MARTIN TATINGHEM. Match retour le 29/03/2026 à ST OMER ESSOR D.

SD7G – 53949266 DANNES US B – BOURTHES US D. Dossier transmis à la commission de discipline.

U 17 D 1 A 54130861 ETAPLES AS 2 – GR. ROQUETOIRE ECQUES. 3ème forfait de ETAPLES AS 2. Homologué : ETAPLES AS B 0 - GR. ROQUETOIRE ECQUES 3 par forfait. Amende 35 euros à ETAPLES AS.

U 17 D 1 A 54130862 BERCK AS – COULOGNE ES. 2ème forfait de COULOGNE ES. Homologué : BERCK AS 3 - COULOGNE ES 0 par forfait. Amende 25 euros à COULOGNE ES.

U 17 D 2 A 54131869 ARDRES RC – OYE PLAGE ES. 2ème forfait de OYE PLAGE ES. Homologué : ARDRES RC 3 - OYE PLAGE 0 par forfait. Amende 25 euros à OYE PLAGE ES.

U 17 D 2 B 54131917 LUMBRES O 2 – SENINGHEM NIELLES VAUDRINGHEM : Dossier transmis à la commission de discipline

U 13 EST D 3 C 55108297 LONGUENESSE JS 3 – GR. LYSAAFOOT 2. 1er forfait de LONGUENESSE JS 3. Homologué : LONGUENESSE JS C 0 - GR. LYSAAFOOT B 3 par forfait. Amende minorée 6 euros à LONGUENESSE JS.

U 13 OUEST D 3 C 55109109 ST LEONARD ES 2 – DESVRES JS 2. 1er forfait de ST LEONARD ES 2. Homologué : ST LEONARD ES B 0 - DESVRES JS B 3 par forfait. Amende minorée 6 euros à ST LEONARD ES.

U 13 SUD D 4 D 55109891 CAMIERS AL – RANG DU FLIERS AS 2. 1er forfait de RANG DU FLIERS B. Homologué : CAMIERS AL 3 - RANG DU FLIERS B 0 par forfait. Amende 12 euros à RANG DU FLIERS.

U 13 D 4 D 55109893 ETAPLES HV – MERLIMONT FC. 2ème forfait de MERLIMONT FC. Homologué : ETAPLES HV 3 - MERLIMONT FC 0 par forfait. Amende 18 euros à MERLIMONT FC

U 12 NORD D 2 A 55107404 LONGUENESSE JS – COQUELLE SC. 1er forfait de LONGUENESSE JS. Homologué : LONGUENESSE JS 0 - COQUELLES SC 3 par forfait. Amende minorée 6 euros à LONGUENESSE JS.

U 11 NORD D 3 D 55112867 GR.DES CARRIERES – GUINES ES. 1er forfait de GR.DES CARRIERES. Homologué : GR.DES CARRIERES 0 - GUINES ES 3 par forfait. Amende 12 euros à GR.DES CARRIERES.

U 11 EST D 2 B 55113065 BLARINGHEM US 2 – RUMINGHEM ADF. 1er forfait de RUMINGHEM ADF. Homologué : BLARINGHEM US B 3 - RUMINGHEM ADF 0 par forfait. Amende 12 euros à RUMINGHEM ADF.

U 10 NORD D 2 A 55112071 LONGUENESSE JS – BOULOGNE USCO. 1er forfait de LONGUENESSE JS. Homologué : LONGUENESSE JS 0 - BOULOGNE USCO 3 par forfait. Amende minorée 6 euros à LONGUENESSE JS.

Journées des 07 et 08/03/26 :

SD2A – 53774214 EPERLECQUES CA B – CALAIS RACING CLUB C. Participation sur la FMI d'un licencié de CALAIS RACING CLUB C suspendu. De ce fait, ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 30/03/2026. Homologué : EPERLECQUES CA B 3 – CALAIS RACING CLUB C 0 par pénalité. Amende 100€ à CALAIS RACING CLUB.

SD2A – 53978629 FORT VERT FJEP A – PAYS DE ST OMER US C. 1er forfait de PAYS DE ST OMER US C. Homologué : FORT VERT FJEP A 3 – PAYS DE ST OMER US C 0 par forfait. Amende 25€ à PAYS DE ST OMER US.

SD3A – 53828933 BLERIOT PLAGE USC C – FRETHUN FC A. Réserves techniques de FRETHUN FC A sur l'ensemble de l'effectif de BLERIOT PLAGE USC C susceptible d'avoir joué au niveau supérieur la semaine précédente. Confirmées, appuyées, non recevables, car non fondées, les 2 équipes A et B de BLERIOT PLAGE USC jouant à la même date (08/03/2026). Homologué : BLERIOT PLAGE USC C 7 – FRETHUN FC A 2. Droits non remboursés à FRETHUN FC.

SD4B – 53776941 PAYS DE ST OMER US D – RECQUES SUR HEM FC C. 1er forfait de PAYS DE ST OMER US D, par suite du forfait de PAYS DE ST OMER US C. Homologué : PAYS DE ST OMER US D 0 – RECQUES SUR HEM FC C 3 par forfait. Amende 25€ à PAYS DE ST OMER US.

SD4D – 53777268 FRENCQ US A – TUBERSENT AC A. Participation sur la FMI d'un licencié de TUBERSENT AC A suspendu. De ce fait, ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 30/03/2026. Homologué : FRENCQ US A 3 – TUBERSENT AC A 0 par pénalité. Amende 100€ à TUBERSENT.

SD4D – 53777272 MERLIMONT FC B – BEZINGHEM AS B. 3ème Forfait de MERLIMONT FC B, ce qui entraine son forfait général. Homologué MERLIMONT FC B 0 – BEZINGHEM AS B 3 par forfait. Amende minorée (mail du club) 52€ à MERLIMONT FC.

SD4E – 53777359 SURQUES ESCOEUILLES B – BOULOGNE MUNICIPAUX A. Participation à la rencontre d'un licencié (WATEL Arnaud LN2546884607) de SURQUES ESCOEUILLES B celui-ci ayant également participé à une autre rencontre (SURQUES ESCOEUILLES C – ALQUINES C match à 10h30) le même jour, article 124-1 de nos RG. Homologué : SURQUES ESCOEUILLES B 0 – BOULOGNE MUNICIPAUX A 3 par pénalité. Amende 100€ à SURQUES ESCOEUILLES. La commission rappelle que le club est entièrement responsable de la composition de son équipe sur la FMI.

SD5B – 53787214 LOTTINGHEN RC A – MARAIS DE GUINES US B. 1er forfait de MARAIS DE GUINES US B. Homologué : LOTTINGHEN RC A 3 – MARAIS DE GUINES US B 0 par forfait. Amende 25€ à MARAIS DE GUINES US. Match retour le 06/04/2026 à LOTTINGHEN.

SD6A – 53787948 CALAIS SO C – CALAIS PASCAL AFC B. 1er forfait de CALAIS SO C. Homologué : CALAIS SO C 0 – CALAIS PASCAL AFC B 3 par forfait. Amende 22€ à CALAIS SO.

SD6B – 53915674 CAMPAGNE L/GUINES FC C – POLINCOVE US A. Participation sur la FMI d'un licencié de CAMPAGNE L/GUINES FC C suspendu. De ce fait, ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 30/03/2026. Homologué : CAMPAGNE L/GUINES FC C 0 – POLINCOVE US A 3 par pénalité. Amende 100€ à CAMPAGNE L/GUINES FC.

SD6E – 53915308 LE PORTEL AS A – PONT DE BRIQUES A.C. Observations d'après-match de LE PORTEL AS A sur le fait que 1 ou plusieurs joueurs de l'équipe de PONT DE BRIQUES A.C sont susceptibles d'avoir joué le week-end dernier en équipe supérieure. Confirmées, appuyées, non recevables, car non fondées, les 2 équipes A et B de PONT DE BRIQUES jouant à la même date (08/03/2026). Homologué : LE PORTEL AS A 3 – PONT DE BRIQUES A.C 4. Droits non remboursés à LE PORTEL AS.

SD7A – 53788799 ST INGLEVERT ASEP B – BONNINGUES CALAIS FC B. 1er forfait de BONNINGUES CALAIS FC B. Homologué : ST INGLEVERT ASEP B 3 – BONNINGUES CALAIS FC B 0 par forfait. Amende 22€ à BONNINGUES CALAIS FC.

SENIORSà8A – 53790483 HESDIN L'ABBE US C – CALAIS PASCAL AFC C. Participation sur la FMI (fonction arbitre) d'un licencié de HESDIN L'ABBE US C suspendu. De ce fait, ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 30/03/2026. Homologué : HESDIN L'ABBE US C 0 – CALAIS PASCAL AFC C 6 par pénalité. Amende 100€ à HESDIN L'ABBE US.

FEMININESà8D1B – 55017579 MAMETZ ES A – RENESCURE JS A. 1er forfait de RENESCURE JS A. Homologué : MAMETZ ES A 3 – RENESCURE JS A 0 par forfait. Amende 15€ à RENESCURE JS. Match retour le 17/05/26 à MAMETZ.

U 19 D 2 A 54130320 NEUFCHATEL E – ST LEONARD ES. 1er forfait de NEUFCHATEL E. Homologué : ST LEONARD ES 3 - NEUFCHATEL E 0 par forfait. Amende minorée 10 euros à NEUFCHATEL E.

U 17 D 1 A 54130870 HESDIN O – GR. ROQUETOIRE ECQUES. Observations d'après match et réserves techniques de GR. ROQUETOIRE ECQUES. Non confirmées, non appuyées, non recevables. Homologué : HESDIN O 4 - GR. ROQUETOIRE ECQUES 0. Amende 30 euros à GR. ROQUETOIRE ECQUES.

U 17 D 1 A 54130871 BLERIOT PL US – ETAPLES AS 2. 4ème forfait de ETAPLES AS 2 ce qui entraîne son forfait général. Homologué : BLERIOT PL US 3 - ETAPLES AS B 0 par forfait. Amende 40 euros à ETAPLES AS.

U 17 D 2 A 54131874 ATTIN US – LE PORTEL PLAGE CA. 2ème forfait de LE PORTEL PLAGE CA. Homologué : ATTIN US 3 - LE PORTEL PLAGE CA 0 par forfait. Amende 25 euros à LE PORTEL PLAGE CA.

U 16 D 2 A 5550164 GR. LYSAAFOOT – LE TOUQUET/TUBERSENT. Inscription sur la feuille de match d'un joueur de GR. LYSAAFOOT suspendu. De ce fait ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 30/03/26. Homologué : GR. LYSAAFOOT 0 - LE TOUQUET/TUBERSENT 3 par pénalité. Amende 100 euros à GR. LYSAAFOOT.

U 15 D 3 C 54133082 NORTKERQUE AS 2 – CALAIS BALZAC. 1er forfait de NORTKERQUE AS 2. Homologué : NORTKERQUE AS B 0 - CALAIS BALZAC 3 par forfait. Amende minorée 10 euros à NORTKERQUE AS.

U 15 D 3 C 54133104 GR. LITTORAL – CALAIS ENTENTE. 1er forfait de CALAIS ENTENTE. Homologué : GR. LITTORAL 3 - CALAIS ENTENTE 0 par forfait. Match retour le 30/05/26 à GR. LITTORAL. Amende 15 euros à CALAIS ENTENTE.

U 13 NORD D 1 A 55105280 BLARINGHEM US – ETAPLES AS. 1er forfait de ETAPLES AS. Homologué : BLARINGHEM US 3 - ETAPLES AS 0 par forfait. Match retour le 09/05/26 à BLARINGHEM US. Amende 12 euros à ETAPLES AS.

U 13 NORD D 4 D 55107551 Match homologué : CALAIS MARCK 6 3 - CALAIS SO 6

U 13 OUEST D 2 A 55108842 RINXENT USO – ST LEONARD ES. 1er forfait de ST LEONARD ES. Homologué : RINXENT USO 3 - ST LEONARD ES 0 par forfait. Match retour le 09/05/26 à RINXENT USO. Amende minorée 6 euros à ST LEONARD ES

U 13 SUD D 2 A 55109411 HESDIN O – ATTIN US. Non envoi de la feuille de match dans les 24 heures par le club de HESDIN O. Homologué : HESDIN O 0 - ATTIN US 3 par pénalité. Amende 10 euros à HESDIN O.

U 13 SUD D 4 D 55109928 GR. CANCHE AUTHIE 2 – MERLIMONT FC. 3ème forfait de MERLIMONT FC. Homologué : GR. CANCHE AUTHIE 3 - MERLIMONT FC 0 par forfait. Match retour le 09/05/26 à GR. CANCHE AUTHIE. Amende minorée 12 euros à MERLIMONT FC.

U 13 SUD D 4 D 55109929 CAMIER AL – VERTON FC 2. 2ème forfait de VERTON FC 2. Homologué : CAMIERS AL 3 - VERTON FC B 0 par forfait. Match retour le 09/05/26 à CAMIERS AL. Amende 18 euros à VERTON FC.

U 13 D 4 D 55109930 RANG DU FLIERS 2 – ETAPLES HV 2. 2ème forfait de RANG DU FLIERS 2. Homologué : RANG DU FLIERS B 0 - ETAPLES HV B 3 par forfait. Amende 18 euros à RANG DU FLIERS.

U 13 D 3 B 55109591 ATTIN US 2 – BERCK AS 3. 2ème forfait de ATTIN US 2. Homologué : ATTIN US B 0 -BERCK AS C 3 par forfait. Amende 18 euros à ATTIN US.

U 11 NORD D 3 D 55112902 CALAIS SO – GUINES ES. 1er forfait de CALAIS SO. Homologué : CALAIS SO 0 -GUINES ES 3 par forfait. Amende 12 euros à CALAIS SO.

U 11 NORD D 3 D 551 12904 CALAIS PASCAL – GR. OPALE FOOT. 1er forfait de GR. OPALE FOOT. Homologué : CALAIS PASCAL 3 - GR. OPALE FOOT 0 par forfait. Match retour le 09/05/26 à CALAIS PASCAL. Amende 12 euros à GR. OPALE FOOT.

Journées du 10 au 15/03/26

SD1C – 53787035 GUINES ES A – BOURTHES US A. Réserves techniques de GUINES ES A pour faute technique d'arbitrage commise dans les circonstances suivantes : l'arbitre, puis arbitre assistant a validé en première intention le but, et indiqué balle au centre avant la reprise du jeu, pour finalement annuler le but suite à un joueur au sol, et le match s'est arrêté là. Confirmées, Appuyées, recevables. La commission, considérant l'avis de la CDA section des lois du jeu, considérant que les réserves Techniques sont recevables sur la forme, dit que les réserves techniques sont non recevables sur le fond. Comme il est précisé dans La loi5, un arbitre peut revenir sur sa décision après avoir réalisé que celle-ci était incorrecte et sous réserve que le jeu n'avait pas repris. Homologué : GUINES ES A 1 – BOURTHES US A 2. Droits non remboursés à GUINES.

SD2A – 53978631 BOULOGNE S/MER CONTI A – LONGUENESSE JS C. 2ème forfait de LONGUENESSE JS C. Homologué : BOULOGNE S/MER CONTI A 3 – LONGUENESSE JS C 0 par forfait. Amende minorée (mail du club) 38€ à LONGUENESSE JS.

SD4A – 53776764 ARDRES RC A – LES ATTAQUES FC B. 1er forfait de LES ATTAQUES FC B. Homologué : ARDRES RC A 3 – LES ATTAQUES FC B 0 par forfait. Amende minorée (mail du club) de 15€ à LES ATTAQUES.

SD4E – 53777366 ALQUINES US A – LE PORTEL STADE C. 2ème forfait de LE PORTEL STADE C. Homologué : ALQUINES US A 3 – LE PORTEL STADE C 0 par forfait. Amende 48€ à LE PORTEL STADE.

SD4E – 53777367 BOULOGNES/MER CONTI B – BOULOGNE MUNICIPAUX A. 2ème forfait de BOULOGNE MUNICIPAUX A. Homologué : BOULOGNES/MER CONTI B 3 – BOULOGNE MUNICIPAUX A 0 par forfait. Amende 48€ à BOULOGNE MUNICIPAUX.

SD5C – 53915476 ARQUES ES D – LONGUENESSE JS D. 2ème forfait de LONGUENESSE JS D. Homologué : ARQUES ES D 3 – LONGUENESSE JS D 0 par forfait. Amende minorée (mail du club) de 38€ à LONGUENESSE JS.

SD6A – 53787581 MARCK EN CALAISIS AS D – CALAIS SO C. 2ème forfait de CALAIS SO C. Homologué : MARCK EN CALAISIS AS D 3 – CALAIS SO C 0 par forfait. Amende 35€ à CALAIS SO.

SD6E – 53788581 LE PORTEL CA PLAGE C – PONT DE BRIQUES A. C. Réserves de PONT DE BRIQUES A. C sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de LE PORTEL CA PLAGE C, pour le motif suivant : des joueurs du club de LE PORTEL CA PLAGE C sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain, confirmées, appuyées, recevables. Après vérification de la FMI du 08/03/26 en D4, LE PORTEL CA PLAGE B – RINXENT USO B, aucun joueur n'est dans ce cas. Homologué : LE PORTEL CA PLAGE C 2 – PONT DE BRIQUES A. C 4. Droits non remboursés à PONT DE BRIQUES A.

SD7A – 53788802 BONNINGUES CALAIS FC B – RINXENT USO C. Non vérification des licences sur le terrain, y compris FMI (l'arbitre ayant mentionné dans son rapport que le contrôle des licences n'avait pas été effectué par les 2

équipes). Homologué : BONNINGUES CALAIS FC B 0 – RINXENT USO C 0 match perdu par pénalité pour les 2 équipes. Amende de 50€ à BONNINGUES CALAIS FC, amende de 50€ à RINXENT USO.

SD7A – 53788804 WISSANT FC B – CALAIS ENTENTE F.A. 1er forfait de WISSANT FC B. Homologué : WISSANT FC B 0 – CALAIS ENTENTE F.A 3 par forfait. Amende 22€ à WISSANT FC.

SD7B – 53789022 LICQUES ES C – BALINGHEM AS B. 1er forfait de BALINGHEM AS B. Homologué : LICQUES ES C 3 – BALINGHEM AS B 0 par forfait. Amende 22€ à BALINGHEM AS.

SD7D – 53790185 LE PORTEL GPF B – BOULOGNE MUNICIPAUX B. 2ème forfait de BOULOGNE MUNICIPAUX A à la suite du forfait de BOULOGNE MUNICIPAUX A le même jour. Homologué : LE PORTEL GPF B 3 – BOULOGNE MUNICIPAUX B 0 par forfait. Amende 35€ à BOULOGNE MUNICIPAUX.

SD7F – 53916180 ETAPLES HAUTE VILLE D – FILLIEVRES AS B. 1er forfait de FILLIEVRES AS B. Homologué : ETAPLES HAUTE VILLE D 3 – FILLIEVRES AS B 0 par forfait. Amende 22€ à FILLIEVRES AS.

SD7G – 53949288 CAMIERS B – CONDETTE JS B. Dossier transmis à la commission de discipline.

SD7G – 53949291 LONGFOSSE FLC. A – BRIMEUX US B. 1er forfait de BRIMEUX US B. Homologué : LONGFOSSE FLC. A 3 – BRIMEUX US B 0 par forfait. Amende 22€ à BRIMEUX US.

SENIORSà8A – 53790487 COULOMBY US B – FRETHUN FC C. 1er forfait de FRETHUN FC C. Homologué : COULOMBY US B 3 – FRETHUN FC C 0 par forfait. Amende 22€ à FRETHUN FC

FEMININESà8D1A – 55017544 HUBY ST LEU US A – WISSANT FC A. 1er forfait de WISSANT FC A. Homologué : HUBY ST LEU US A 3 - WISSANT FC A 0 par forfait. Amende 15€ à WISSANT FC.

FEMININESà8D1D – 55018570 HESDIN L'ABBE US A – VERTON FC B. 4ème forfait de VERTON FC B, ce qui entraîne son forfait général. Homologué : HESDIN L'ABBE US A 3 – VERTON FC B 0 par forfait. Amende 45€ à VERTON FC

U 19 D 1 B 54130139 GR. LITTORAL – LA CAPELLE FC. 2ème forfait de LA CAPELLE FC. Homologué : GR. LITTORAL 3 - LA CAPELLE FC 0 par forfait. Amende 25 euros à LA CAPELLE FC.

U 19 D 1 B 54130141 CAMIERS AL – ST MARTIN BG. 4ème forfait de ST MARTIN BG ce qui entraîne son forfait général. Homologué : CAMIERS AL 3 - ST MARTIN BG 0 par forfait. Amende 45 euros à ST MARTIN BG.

U 19 D 2 A 54130325 ST LEONARD ES – LICQUES ES. Inscription sur la feuille de match d'un joueur de LICQUES ES suspendu. De ce fait ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 30/03/26. Homologué ST LEONARD ES 3 - LICQUES ES 0 par pénalité. Amende 100 euros à LICQUES ES.

U 19 D 2 A 54130326 BEZINGHEM AS – GR. CANCHE AUTHIE. Match arrêté à la mi-temps pour terrain impraticable. La commission donne match à jouer. Dossier transmis à la commission gestion des compétitions pour date à fixer.

U 17 D 2 A 54131810 DESVRES JS – ATTIN US. Réserves de DESVRES JS sur la qualification et/ou la participation des joueurs. PLEE Thibault, DECOSTER Louis, PONCHEL MIONNET Robin, BOITREL Robin, ANQUEZ Noah du club ATTIN US, pour le motif suivant. Sont inscrits sur la feuille de match plus de 5 joueurs mutés. Confirmées, appuyées, recevables. Après vérification seuls 4 joueurs sont dans ce cas. Homologué : DESVRES JS 1 - ATTIN US 2. Droits non remboursés à DESVRES JS.

U 17 D 2 B 54131955 PAYS DE LA LYS – ST MARTIN TATINGHEM. 1er forfait de ST MARTIN TATINGHEM. Homologué : PAYS DE LA LYS 3 - ST MARTIN TATINGHEM 0 par forfait. Match retour le 11/04/26 à PAYS DE LA LYS. Amende 15 euros à ST MARTIN TATINGHEM.

U 17 D 2 B 54131957 SENNINGHEM NIELLES VA – LUMBRES O 2. Réserves de LUMBRES O. Non confirmées, non appuyées, non recevables. Homologué : SENNINGHEM NIELLES VA 2 - LUMBRES O B 1. Amende 30 euros à LUMBRES O.

U 17 D 3 B 54132194 GR. CANCHE AUTHIE – CANCHE TERNOISE. 1er forfait de GR. CANCHE AUTHIE. Homologué : GR. CANCHE AUTHIE 0 - CANCHE TERNOISE 3 par forfait. Amende minorée 10 euros à GR. CANCHE AUTHIE.

U 16 D 1 A 54132283 FRETHUN FC – CALAIS MARCK F. Match arrêté à la 83ème minute pour terrain impraticable et orage violent. La commission donne match à jouer. Dossier transmis à la commission gestion des compétitions pour date à fixer.

U 16 D 1 A 54132284 OUTREAU AS – COQUELLES SC. 1er forfait de COQUELLES SC. Homologué : OUTREAU AS 3 - COQUELLES SC 0 par forfait. Amende 15 euros à COQUELLES SC.

U 15 D 3 B 54133029 GR. TERRE D'OPALE – LE PORTEL CA PLAGE. 1er forfait de LE PORTEL CA PLAGE. Homologué : GR. TERRE D'OPALE 3 - LE PORTEL CA PLAGE 0 par forfait. Amende 15 euros à LE PORTEL CA PLAGE.

U 15 D 3 C 54133120 AUDRUICQ AS 2 – CAL.BEAU MARAIS. Inscription sur la feuille de match d'un licencié AUDRUICQ AS 2 suspendu. De ce fait ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 30/03/26. Homologué : AUDRUICQ AS B 0 - CAL. BEAU MARAIS 3 par pénalité. Amende 100 euros à AUDRUICQ AS.

U 15 D 3 C 54133122 CALAIS BALZAC – NORTKERQUE AS 2. 2ème forfait de NORTKERQUE AS 2. Homologué : CALAIS BALZAC 3 - NORTKERQUE AS B 0 par forfait. Amende minorée 20 euros à NORTKERQUE AS.

U 15 D 3 E 54133333 THEROUANNE US – HESDIN O 2. 1er forfait de HESDIN O 2. Homologué : THEROUANNE US 3 - HESDIN O B 0 par forfait. Match retour le 11/04/26 à THEROUANNE US. Amende minorée 10 euros à HESDIN O.

U 15 A 8 A 54133860 BEZINGHEM AS – GUINES ES. 2ème forfait de GUINES ES. Homologué : BEZINGHEM AS 3 - GUINES ES 0 par forfait. Amende 25 euros à GUINES ES

U 14 D 1 A 54133998 BLERIOT PL US – ETAPLES AS. Match arrêté à la 65ème minute suite à un orage et de nombreux éclairs mettant en péril l'intégrité physique des joueurs. La commission donne match à jouer. Dossier transmis à la commission gestion des compétitions pour date à fixer.

U 13 EST D 4 D 55108462 GR. ROQUETOIRE ECQUES 2 – WARDRECQUES FC. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24 heures par le club de GR. ROQUETOIRE ECQUES. Homologué : GR. ROQUETOIRE ECQUES B 0 - WARDRECQUES 3 par pénalité. Amende 10 euros à GR. ROQUETOIRE ECQUES

U 13 EST D 4 D 55108464 ST OMER ESSOR 2 – EPERLECQUES CA 2. Inscription sur la feuille de match de deux non licenciés pour le club de ST OMER ESSOR. Homologué : ST OMER ESSOR 0 - EPERLECQUES CA 4 par pénalité. Amende 900 euros (450 x 2) à ST OMER ESSOR.

U 13 OUEST D 4 D 55109207 OUTREAU AS 2 – OSTROHOVE RC. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24 heures par le club de OUTREAU AS. Homologué : OUTREAU AS B 0 - OSTROHOVE 3 par pénalité. Amende 20 euros à OUTREAU AS.

U 13 OUEST D 4 D 55109208 WIMILLE CO – PONT DE BRIQUES. 1er forfait de PONT DE BRIQUES. Homologué : WIMILLE CO 3 - PONT DE BRIQUES 0 par forfait. Amende 12 euros à PONT DE BRIQUES

U 13 SUD D 2 A 55109417 LE TOUQUET AC – VERTON FC. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24 heures par le club de LE TOUQUET AC. Homologué : LE TOUQUET AC 0 - VERTON FC 3 par pénalité. Amende 10 euros à LE TOUQUET AC.

U 13 SUD D 3 C 55109754 HESDIN O 3 – MONTREUIL US 2. 1er forfait de HESDIN O 3. Homologué : HESDIN OL C 0 - MONTREUIL US B 3 par forfait. Amende minorée 6 euros à HESDIN O

U 13 SUD D 4 D 55109931 CAMIERS AL – RANG DU FLIERS 2. Dossier transmis à la commission de discipline.

U 13 SUD D 4 D 55109933 ETAPLES HV – MERLIMONT FC. 4ème forfait de MERLIMONT FC ce qui entraîne son forfait général. Homologué : ETAPLES HV 3 - MERLIMONT 0 par forfait. Amende 30 euros à MERLIMONT FC.

U 11 NORD D 1 B 55111589 EPERLECQUES CA – BOULOGNE USCO 3. Inscription sur la feuille de match d'un non licencié pour le club de EPERLECQUES CA. Homologué : EPERLECQUES CA 0 - BOULOGNE USCO C 11 par pénalité. Amende 450 euros à EPERLECQUES CA.

U 11 NORD D 2 B 55112591 Match homologué : BALINGHEM AS 1 - CAMP.GUINES 2

U 11 NORD D 3 D 55112906 ARDRES RC 2 – CALAIS SO. Dossier transmis à la commission de discipline

U 11 NORD D 3 D 55112909 GR. OPALE FOOT – LICQUES ES 2. 2ème forfait de GR. OPALE FOOT. Homologué : GR. OPALE FOOT 0 - LICQUES ES B 3 par forfait. Amende minorée 9 euros à GR. OPALE FOOT.

U 11 OUEST D 2 A 55113423 ST MARTIN BOULOGNE – DESVRES JS. Dossier transmis à la commission de discipline.

U 11 OUEST D 3 E 55114233 DESVRES JS 2 – BOUL.MUNICIPAUX. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24 heures par le club de DESVRES JS. Homologué : DESVRES JS B 0 - BOUL.MUNICIPAUX 3 par pénalité. Amende 10 EUROS à DESVRES JS

U 11 SUD D 3 C 55114176 ETAPLES HV – CONCHIL AS. 1er forfait de CONCHIL AS. Homologué : ETAPLES HV 3 - CONCHIL AS 0 par forfait. Amende 12 euros à CONCHIL AS.

U 11 SUD D 3 D 55114309 MONTREUIL US 2 – MERLIMONT FC. 1er forfait de MERLIMONT FC. Homologué : MONTREUIL US B 3 - MERLIMONT FC 0 par forfait. Amende 12 euros à MERLIMONT FC.

U 11 SUD D 3 D 55114310 BERCK AS 3 – ATTIN US 2. Inscription sur la feuille de match d'un non licencié pour le club de ATTIN US 2. Homologué : BERCK AS C 8 - ATTIN US B 0 par pénalité. Amende 450 euros à ATTIN US.

FUTSAL U17 POULE A 55030790 OYE PLAGE FUTSAL A – WIMEREUX FUTSAL. 2ème forfait de WIMEREUX FUTSAL. Homologué : OYE PLAGE FUTSAL A 5 - WIMEREUX FUTSAL 0 par forfait. Amende 25 euros à WIMEREUX FUTSAL.

FUTSAL U 13 POULE A 55030852 WIMEREUX FUTSAL – ARQUES FUTSAL C. 1er forfait de ARQUES FUTSAL C. Homologué : WIMEREUX FUTSAL 5 - ARQUES FUTSAL C 0 par forfait. Amende 15 euros à ARQUES FUTSAL.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure Article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion le 07/04/26 à 10H.

Le Président : M. C. FOURNIER

Le Secrétaire : M. F. PLAYE